



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## **Evaluation par le TUAC de l'édition 2016 de la réunion ministérielle de l'OCDE sur l'emploi et le travail**

Paris, 19 janvier 2016

Les ministres du Travail et de l'Emploi de l'OCDE se sont réunis le 15 janvier 2016 à Paris pour débattre des stratégies de construction de marchés du travail plus résilients et inclusifs. L'objectif était dans le même temps d'exhorter l'OCDE à réaliser une révision et une mise à jour exhaustives de sa stratégie pour l'emploi de 1994, en vue de la réunion ministérielle de l'OCDE en 2018.

La déclaration ministérielle publiée lors de la réunion porte sur 5 grands domaines :

- Répondre aux besoins actuels du marché du travail : 40 millions de personnes sont sans emploi dans la zone OCDE, soit 8 millions de plus qu'avant la crise, le chômage de longue durée a augmenté de 65 % depuis 2007 et 40 millions de jeunes ne sont ni en emploi, ni dans le système éducatif, ni en formation
- Tirer les enseignements de la crise en favorisant une résilience et une inclusivité accrues du marché du travail
- Réduire les inégalités du marché du travail et reconnaître le rôle positif des salaires minimaux et des dispositifs de protection sociale à l'intention des chômeurs
- Œuvrer en faveur de la qualité des emplois, tout en répondant aux défis que représente le numérique en matière d'emploi, notamment pour l'organisation et les relations du travail, les compétences et les systèmes de protection sociale
- Reconnaître la valeur du dialogue social et de la collaboration avec les partenaires sociaux

Les représentants du TUAC présents lors de la réunion ont fortement incité les ministres à repenser le coût du chômage et à réaffirmer l'objectif de « plein emploi ». Des marchés du travail plus résilients appellent des politiques macroéconomiques qui rompent avec la vision court-termiste de prudence budgétaire et qui tiennent plutôt compte de l'ensemble des cycles économiques. De plus, les pays qui ont plus particulièrement affaibli les institutions du marché du travail ne sont pas parvenus à préserver la performance au travail ni une répartition équitable des revenus pendant la crise; c'est l'un des principaux enseignements à tirer. Les Etats membres qui ont mis en place des dispositifs de fidélisation des salariés ont quant à eux mieux tiré leur épingle du jeu.

Le TUAC a exhorté les ministres à s'engager sur la voie d'une politique inclusive assurant le plein emploi, des emplois de grande qualité et une répartition équitable des revenus. Ces objectifs passent par des salaires minimaux, la négociation collective et de solides institutions du marché du travail œuvrant en faveur du dialogue social et donnant aux salariés la possibilité de s'exprimer de façon indépendante au travail. Le rôle des syndicats et de la négociation collective dans l'amélioration des conditions de travail et la promotion d'une répartition plus équitable des revenus, sur le lieu de travail comme dans l'économie au sens large, est reconnu.

Le TUAC invite également l'OCDE à tirer parti de ses travaux sur les inégalités de revenus et à placer la solution aux problèmes liés à la baisse de la part du travail et à la stagnation globale des salaires au cœur de sa stratégie pour l'emploi. L'analyse de l'OCDE confirme que les inégalités entravent la croissance. Les délégués du TUAC présents à la réunion ministérielle ont souligné qu'une classe moyenne vigoureuse est un puissant vecteur de relance et de stabilité économiques.

Le TUAC se félicite de plus que la déclaration insiste sur le fait que « *le salaire minimum peut contribuer à augmenter le revenu sans nécessairement avoir d'effet négatif sur l'emploi* », ce qui reflète la mise en place récente et efficace de salaires minimaux et leur augmentation dans plusieurs Etats membres.

Le TUAC souscrit à l'accent placé sur la garantie d'«une répartition équitable des opportunités et des résultats». Le TUAC exprime à cet égard l'espoir d'une coopération étroite avec le centre de l'OCDE pour les opportunités et l'égalité récemment créé. L'OCDE est bien placée pour élaborer une stratégie en faveur des groupes vulnérables, notamment les femmes, les migrants, les personnes handicapées et les salariés âgés.

La *recommandation sur le vieillissement* formulée lors de la réunion présente un certain nombre d'engagements visant à améliorer la participation des salariés âgés au marché du travail, et reconnaît à cette fin le rôle central des partenaires sociaux – syndicats et employeurs – dans la conception d'incitations adaptées aux côtés des gouvernements. Concernant l'âge de la retraite, le texte ne tient toutefois pas suffisamment compte des inégalités d'espérance de vie, notamment entre les hauts et les bas salaires et entre les salariés peu et hautement qualifiés.

La réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi doit tenir compte de tous ces éléments et tirer les enseignements de la crise: pour accroître la résilience des marchés du travail, il est essentiel de mettre en place des politiques pour garantir une demande globale et un ensemble d'institutions et de politiques du marché du travail visant à promouvoir la stabilité dans l'emploi, assurer la protection sociale et respecter et encourager le dialogue social et l'expression et la représentation des travailleurs autonomes. La « modernisation » des systèmes de relations professionnelles ne doit pas conduire à une régression visant à affaiblir les syndicats et le pouvoir de négociation des travailleurs, et devrait être conforme aux principes fondamentaux de l'OIT, dont la liberté d'organisation, de négociation collective et le respect et la promotion du dialogue social. La stratégie pour l'emploi devrait par ailleurs être centrée sur le rôle positif des syndicats forts et d'un champ d'application de la négociation collective solide et complet dans la réduction des inégalités.

Comme l'a démontré le Forum de l'OCDE sur l'avenir du travail, organisé la veille de la réunion ministérielle, il est nécessaire de débattre de l'impact des transformations du marché du travail issues de l'innovation et des effets des nouveaux modèles économiques, notamment des plateformes Internet, sur la qualité des emplois. La réunion ministérielle a invité la Direction de l'OCDE pour l'emploi, le travail et les affaires sociales à accorder une attention plus importante à l'impact du numérique et des évolutions technologiques. Ce faisant, l'OCDE doit proposer des politiques permettant d'éviter un nivellement par le bas des salaires, des normes du travail, de la réglementation relative à la sécurité et des droits des travailleurs, notamment le droit de négocier au niveau de l'entreprise ou au niveau sectoriel. Les normes existantes doivent s'appliquer aux secteurs émergents et être respectés par les nouvelles entreprises. La précarité de l'emploi pour les salariés de ces secteurs n'est pas la

conséquence des évolutions technologiques mais d'un modèle économique faussé. Lors de la réunion, le TUAC a exhorté l'OCDE à engager l'ensemble de ses Directions dans l'élaboration d'un plan d'action pour le travail décent dans l'économie numérique.

**Déclaration du TUAC au ministres de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales**

[http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/88/document\\_doc.phtml](http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/88/document_doc.phtml)

**Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi de l'OCDE**

<http://www.oecd.org/employment/ministerial/labour-ministerial-statement-2016.pdf>